

In Extenso

In Extenso Lorraine SA

16, quai Barbier
BP 80246
88007 Epinal Cedex

Tél : + 33 (0) 3 29 81 32 50
Fax : + 33 (0) 3 29 34 51 56
iel@inextenso.fr
www.inextenso.fr

CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LORRAINE

Chambre Consulaire

2 rue Augustin Fresnel
WTC
57082 METZ CEDEX3

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LORRAINE

Chambre Consulaire
2 rue Augustin Fresnel
WTC
57082 METZ CEDEX3

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2015

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Chambre Consulaire, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Epinal, le 03 juin 2016

Le commissaire aux comptes

In Extenso Lorraine



Jean Paul SALFRANC